

Paris, le 12 novembre 2020

AVIS INTERNET AUX PORTEURS DE PARTS DU FONDS COMMUNS DE PLACEMENT (FCP)  
« OSTRUM SUSTAINABLE TRESORERIE » (Part IC : FR0007075122 / Part ID : FR0010894964 / Part  
R : FR0011563535 / Part RE : FR0013298965 / Part T : FR0013299245 / Part I1 : FR0013358934 /  
Part R1 : FR0013358942)

Nous informons les porteurs de parts du FCP « OSTRUM SUSTAINABLE TRESORERIE » de la mise  
à jour du rédactionnel portant sur les critères d'analyse ESG dans la stratégie d'investissement du FCP.

L'objectif de gestion du FCP est inchangé mais est reformulé de la façon suivante : « L'OPCVM a pour  
objectif de chercher à réaliser une performance supérieure à celle de l'EONIA Capitalisé, nette des frais  
de gestion, pour les parts I(C), I(D), R ; RE, T, I 1 et R 1 en intégrant dans sa gestion une approche qui  
vise à sélectionner des valeurs respectant les critères de responsabilité en matière environnementale,  
sociale/sociétale et de gouvernance (ESG). »

Pour parvenir à cet objectif, les critères d'investissement basés sur une analyse ESG sont davantage  
détaillés afin de se conformer à la Position-Recommandation AMF 2020-03 sur les informations à  
fournir aux investisseurs par les OPC intégrant des critères extra-financiers dans leur gestion. En effet,  
nous vous informons que la société de gestion mettra en œuvre d'une part une politique d'exclusion  
visant à écarter les émetteurs les plus controversés de l'univers d'investissement. D'autre part, la  
sélection des valeurs qui constitueront le portefeuille de votre FCP se fera à travers la prise en compte  
d'éléments qui répondent aux enjeux Environnementaux, Sociaux/Sociétaux et de Gouvernance  
(ESG). Pour cela, l'équipe de gestion du délégataire de la gestion financière s'appuie sur la notation  
ESG d'un fournisseur externe, spécialiste de la recherche extra-financière qui intègre des enjeux clés  
propres à chacun des trois piliers.

La stratégie d'investissement appliquera par la suite une approche dite « Best-in-class » qui vise à  
privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur  
d'activité. Cela permet de définir un univers d'investissement éligible de « haute qualité de crédit »  
duquel sont exclus 20% des émetteurs ayant les notes ESG les plus basses au sein de chacune des  
catégories d'émetteurs.

Puis ensuite, une sélection dite « Positive Screening » est appliquée et consiste à renforcer de façon  
discrétionnaire les investissements sur les entreprises les mieux notées. Cette sélection a pour finalité  
de favoriser les entreprises responsables les plus vertueuses et les plus engagées dans le  
développement durable.

Nous vous informons que par ailleurs, la part des émetteurs privés analysés ESG dans le portefeuille  
sera supérieure à 90% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net du FCP hors liquidités).

La date d'entrée en vigueur de cette modification est le **30 novembre 2020**.

La documentation juridique de l'OPCVM décrivant l'ensemble de ses caractéristiques est disponible  
auprès de Natixis Investment Managers International à l'adresse électronique suivante :

[ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com) et sur le site [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com)

Elle peut vous être adressée dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

Natixis Investment Managers International

43 avenue Pierre Mendès France, 75013 PARIS

ou de [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com)